

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Castres sur Gironde, source de Bellefond, forages : HT1, HT2, HT3 et Rocher 3 -
Demande de déclaration d'utilité publique - Décisions - Autorisations -**



Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les 5 captages d'eau potable destinés à la consommation humaine sont situés sur les parcelles communautaires du domaine de Bellefond et de Rocher localisées sur la commune de Castres sur Gironde.

Seuls 3 ouvrages sont actuellement exploités :

- la source de Bellefond,
- le forage HT3,
- le forage Rocher 3

La Cub a décidé, par délibération du 13 juillet 2007, de lancer les démarches nécessaires en vue de l'obtention des autorisations de prélèvement et/ou de la mise en place de périmètres de protection par un acte portant déclaration d'utilité publique sur 29 captages non protégés dont les 5 ouvrages de Castres sur Gironde.

Ces ouvrages, à l'exception du forage HT3, participent à l'alimentation en eau de l'aqueduc de Budos jusqu'à la station de production d'eau potable du Béquet à Villenave d'Ornon. Cet axe "Budos-Béquet" couvre environ 21% des besoins en eau de la Cub. Le forage HT3 participe à l'alimentation en eau du réseau du syndicat ARPOCABE.

En janvier 2008, les ouvrages de la Cub ont fait l'objet d'une révision des autorisations globales de prélèvements d'eau des forages et captages dans les nappes du SAGE Nappes Profondes de Gironde.

Aussi, dans l'attente de la signature des arrêtés relatifs aux périmètres de protection, ces 5 ouvrages bénéficient d'autorisation de prélèvement fixant des valeurs de débits horaires, journaliers et annuels. Le tableau ci-après indique les caractéristiques des ouvrages.

	Source de Bellefond	Forage HT1	Forage HT2	Forage HT3	Rocher 3
Date de mise en service	Fin 19 ^{ème} siècle	1958	1958	1962	1958
Identification BSS	8277X0002	8277X0004	8277X0005	8277X0006	8277X0009
Nappe exploitée	Oligocène centre libre	Oligocène centre libre	Oligocène centre libre	Oligocène centre libre	Oligocène centre libre
Autorisation préfectorale de prélèvement	17/01/2008	17/01/2008	17/01/2008	17/01/2008	17/01/2008
Débits d'exploitation autorisés	250 m³/h 6 000 m³/j 2 190 000 m³/an	250 m³/h 6 000 m³/j 2 190 000 m³/an	375 m³/h 9 000 m³/j 3 285 000 m³/an	110 m³/h 2 640 m³/j 963 600 m³/an	200 m³/h 4 800 m³/j 1 752 000 m³/an
Périmètre de protection	Périmètre de protection immédiate : domaine de Bellefond Parcelles communautaires	Périmètre de protection immédiate : domaine de Bellefond Parcelles communautaires	Périmètre de protection immédiate : domaine de Bellefond Parcelles communautaires	Périmètre de protection immédiate : domaine de Bellefond Parcelles communautaires	Périmètre de protection immédiate : domaine du Rocher Parcelles communautaires

Les prélèvements sollicités dans le cadre de la présente demande concernent la nappe oligocène libre. Ils se situent dans l'unité de gestion zone centre définie par le SAGE Nappes Profondes de Gironde, actuellement considérée comme à l'équilibre du point de vue de l'intensité des prélèvements qui y sont réalisés.

Les débits sollicités sont revus à la baisse par rapport aux autorisations de prélèvements existantes fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation globale de janvier 2008.

Ils sont basés sur le potentiel du champ captant estimé à l'issue de tests de pompages de 2004 et sur l'historique des volumes exploités.

Une filière de traitement est prévue sur le site de Bellefond avec la création de filtres CAG pour réduire les dépassements de turbidité et réduire les matières organiques.

Aussi, la future station de traitement d'eau potable de Bellefond sera alimentée par la galerie actuelle (source de Bellefond) et des ressources supplémentaires mobilisables (HT1, HT2, HT3, Rocher 3).

Le volume de prélèvements sollicité sur le champ captant de Bellefond est compris entre 300 et 500 m³/h réparti au maximum par ouvrage de la manière suivante :

- source de Bellefond : 250 m³/h, 6000 m³/j, 2 190 000 m³/an,
- forage HT1 : 300 m³/h, 7200 m³/j, 2 628 000 m³/an,
- forage HT2 : 250 m³/h, 6000 m³/j, 2 190 000 m³/an,
- forage HT3 : 110 m³/h, 2640 m³/j, 963 600 m³/an.
- forage Rocher 3 : 150 m³/h, 3600 m³/j, 1 314 000 m³/an.

Un avis hydrogéologique a été rédigé, en février 2008, par M. Hauquin, hydrogéologue agréé. Les captages sont situés dans une zone d'affleurement de la nappe de l'oligocène très superficielle. Le ressource mobilisée localement apparaît potentiellement vulnérable aux risques de pollution.

Aussi, un avis favorable a été émis pour l'ensemble des captages sous réserve de la mise en application des contraintes et mesures de protection définies dans les périmètres de protection délimités.

Les périmètres de protection immédiate définis concernés par la déclaration d'utilité publique sont implantés sur des propriétés de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L215-13, relatif à la protection de l'eau et des milieux aquatique

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L1321-1 et suivants et les articles R1321-1 et R1321-63 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales,

Vu la délibération communautaire n°2007/0554 du 13 juillet 2007,
Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 portant sur les autorisations globales de prélèvements d'eau

Considérant que :

- le champ captant de Bellefond est classé en zone vulnérable,
- l'établissement des périmètres de protection du champ captant de Bellefond est indispensable pour assurer la protection de la qualité des eaux,

Décide

Article 1 : d'autoriser la Communauté urbaine de Bordeaux à requérir auprès de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique du projet précité au profit de la Cub pour la demande de prélèvements et l'instauration des périmètres de protection.

Article 2 : d'engager toutes les procédures ou formalités nécessaires en matière de servitudes.

Article 3 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2011

M. JEAN-PIERRE TURON